



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT**

N° 25 / 30

Séance du 29 septembre 2025

Membres en Exercice : 14
Présents : 12
Procurations : 1
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à 18 H.30, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis MOSSAZ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 22 septembre 2025.

Membres présents: Mmes MM. ANDRE Bérengère, BALSEM Lydie (arrivée à 19h02), BILLET Benoît (arrivé à 18h42), BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent, FILLOD Claude, FOUCART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël, SELLIER Sophie.
Absent(e)s ou excusé(e)s : ARTERO Véronique, VERDET Patricia (pouvoir donné à Pascale BOSSON).

Secrétaire : Bernard FOUCART

Objet : Convention relative à la participation de la commune au financement de l'étude pré-opérationnelle d'une OPAH-RU (étude Habitat)

Monsieur le Maire, rappelle que Terre Valserhône l'Interco porte une « étude pré-opérationnelle d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain (OPAH-RU).

Les objectifs de cette étude sont triples :

- Connaître le plus finement possible l'état des problématiques du parc d'habitat privé ancien ;
- Connaître les dispositifs permettant aux collectivités de lutter contre ces problématiques ;
- Accompagner les élus dans la décision d'une ou plusieurs actions correctrices (communes avec TVI, le Département, l'Anah etc.).

Cette étude concernera les problématiques rencontrées suivantes :

- Logements vacants ;
- Habitat indigne ;
- Précarité énergétique ;
- Copropriétés « dégradées » ;
- Volet foncier ;
- Volet social/adaptation à la perte d'autonomie.

Terre Valserhône l'Interco a sollicité ses douze communes membres à l'automne 2023 afin de connaître leur volonté de faire partie du périmètre de l'étude. Neuf communes ont répondu favorablement dont la commune de Injoux-Génissiat,

En 2025, suite à un appel d'offre, la communauté de communes a choisi le bureau d'études « Villes Vivantes », pour mener ladite étude qui a démarré en mai dernier.

Le montant total de l'étude est de 60 636 € TTC. Terre Valserhône l'Interco a obtenu un cofinancement de la part de l'Anah (Agence nationale de l'habitat), à hauteur de 50 % du montant HT. La communauté de communes prendra en charge la moitié du reste à charge et sollicite les communes pour l'autre moitié, chacune au prorata de leur population au 1^{er} janvier 2025, ce qui représente pour la commune de Injoux-Génissiat un montant de 981,12 €.

Une convention, annexée à la présente délibération, est établie afin de fixer les modalités de cette participation financière.

Monsieur le maire invite en conséquence le conseil municipal à bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU la décision n°23-DB047 du Bureau communautaire de Terre Valserhône Interco du 14/09/2023 approuvant la programmation d'une étude habitat (étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU) et le plan de financement,

VU le projet de convention de participation de la commune à l'étude portée par la Communauté de communes Terre Valserhône,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **Approuve** le projet de convention de participation de la commune au financement de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU portée par la Communauté de communes Terre Valserhône pour un montant de 981,12 €

⇒ **Autorise** le Maire à signer la convention correspondante et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et de ladite convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire

Bernard FOU CART

Le Maire,



Denis MOSSAZ